



Réforme du 3^e cycle des études médicales : *les grands objectifs de la réforme*

Benoît SCHLEMMER

Doyen honoraire, Faculté de Médecine et Université Paris-Diderot

Hôpital Saint Louis, AP-HP

Chargé de mission « Réforme du 3^e cycle
des études médicales »

université
PARIS
DIDEROT
PARIS 7



**Séminaire H-U, Nancy,
17 novembre 2017**



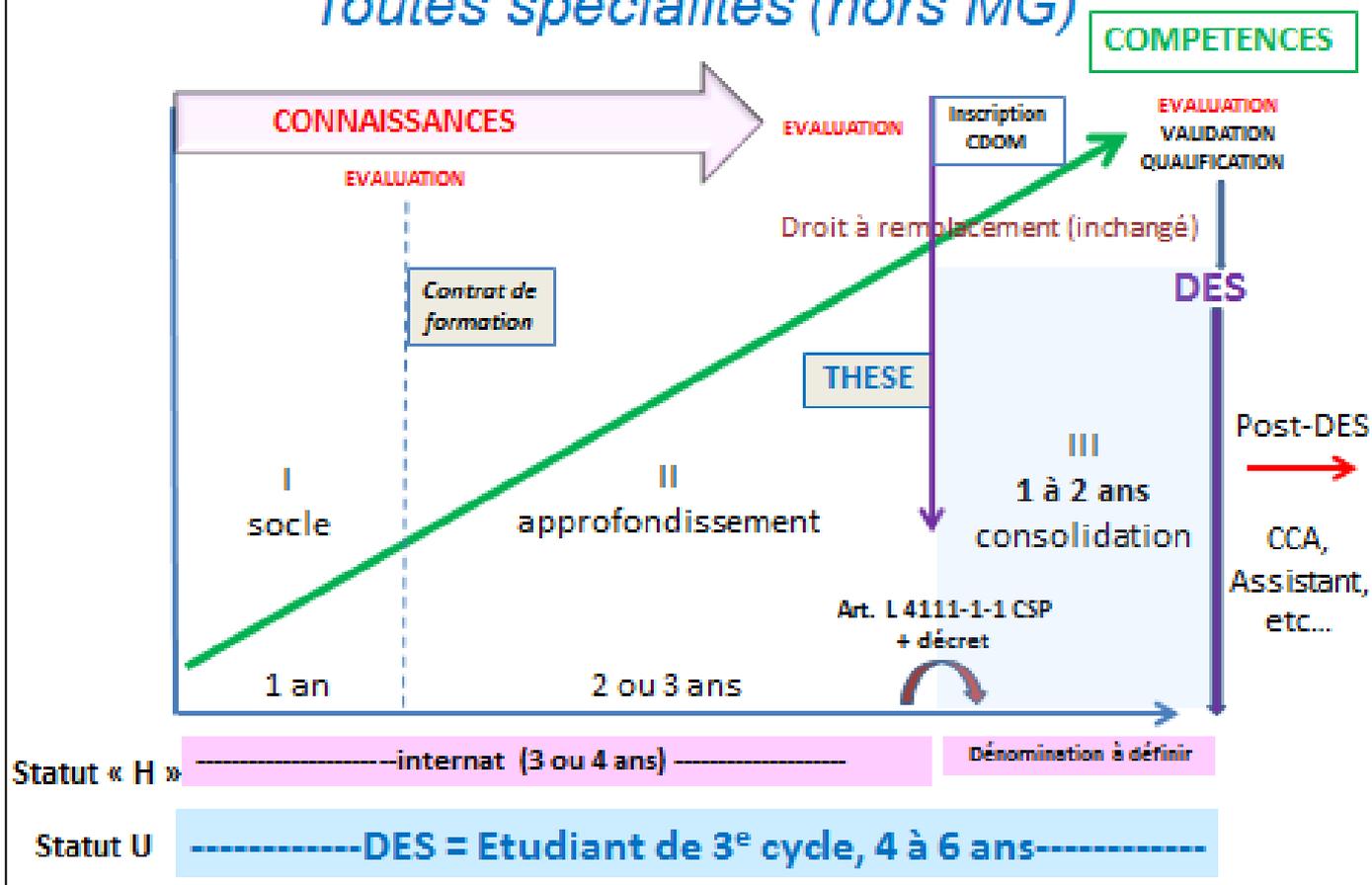


4x4

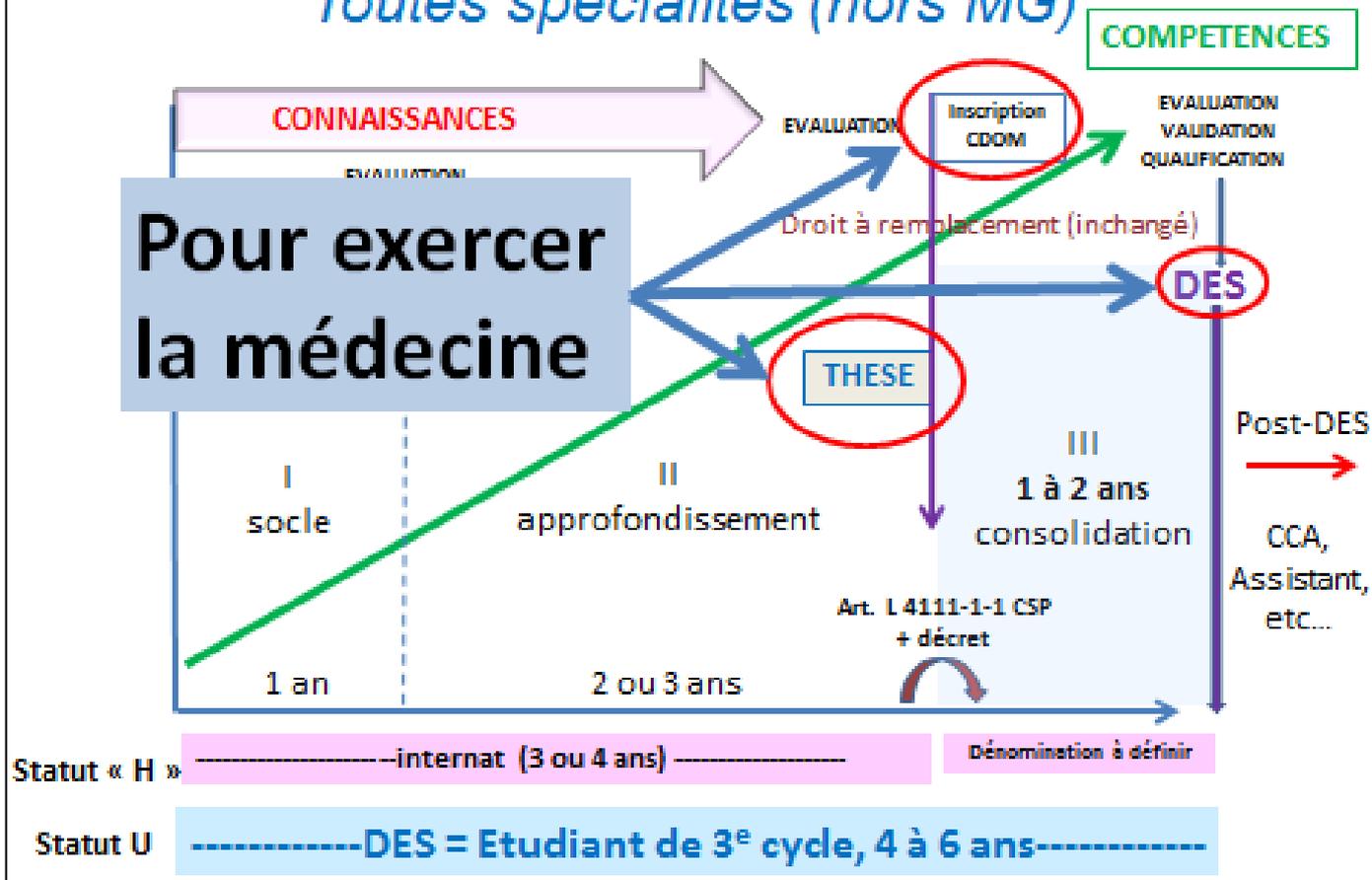
Réforme du 3^e cycle : 4 points cardinaux

- 1. OBJECTIF 1 : pédagogique** : mieux répondre aux besoins de santé; aux évolutions de la médecine; aux exigences de lisibilité et de qualité de la formation/standards internationaux
- 2. OBJECTIF 2 : simplification = le DIPLÔME (DES) atteste de l'acquisition des compétences du métier (FI ou FC) : il vaut qualification et permet l'exercice de la spécialité**
 - Le « post-internat » (CCA et autres) n'est plus nécessaire à la qualification +++
 - Lien entre formation initiale et formation continue (possibilité de requalification/2^e DES)
 - DES +/- formation(s) complémentaire(s), i.e. : champ de compétences additionnel = surspécialité, exercée dans le cadre de la spécialité d'origine
- 3. OBJECTIF 3 : régulation démographique → FILIARISATION** de l'ensemble des spécialités et des options, par région/subdivision
- 4. OBJECTIF 4 : assurer un suivi individualisé et rapproché de chaque étudiant**
 - « Contrat de formation » entre étudiant et responsables universitaires de la spécialité (et doyen)
 - Portfolio/carnet de stage; points d'évaluation obligatoires
 - Tutorat (référent enseignant) = accompagnement individuel

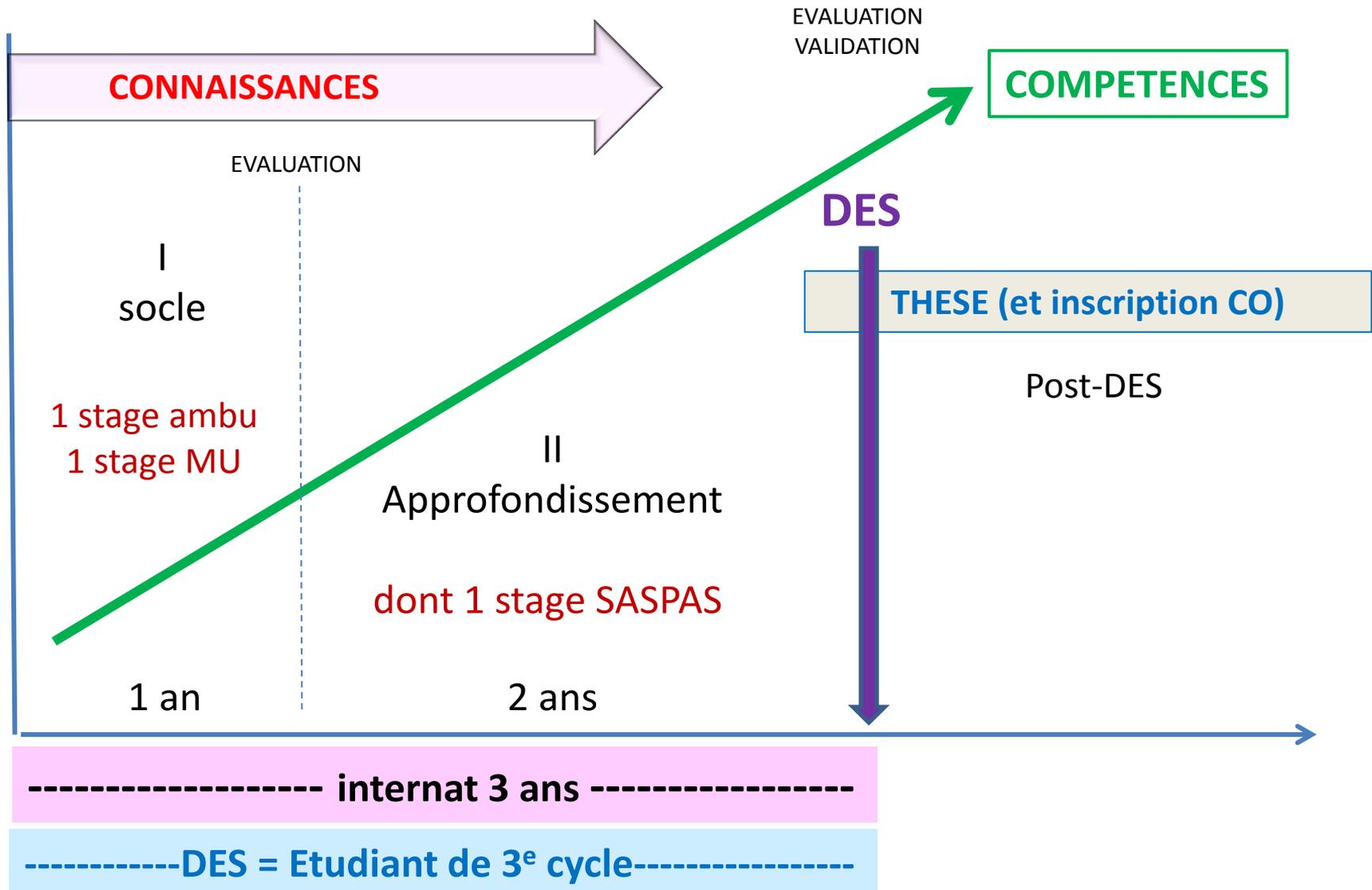
Dynamique de formation/Statut Toutes spécialités (hors MG)



Dynamique de formation/Statut Toutes spécialités (hors MG)



Dynamique de formation/Statut Spécialité de Médecine Générale (2017)



Les « plus »... : 4 points !

1. Une plus grande lisibilité des formations : « maquette »

2. Un cadre pédagogique solide :

- Un parcours véritablement « professionnalisant »
- Une procédure *d'agrément des lieux* de stage renforcée
- Des points d'évaluation et un suivi garantissant *l'acquisition graduelle des compétences*, la qualité de formation, l'adaptation de l'étudiant à son futur métier

3. Une vraie préparation à l'exercice des métiers :

- Une autonomisation progressive et supervisée en fin de parcours +++
- Des options ou FST conférant pour certains un champ de compétences additionnel à la spécialité

4. Une déclinaison par spécialité/région/subdivision

Rentrée 2017 : 4 interrogations...

1. Des « maquettes » de formation plus contraintes

- Parcours dans la spécialité plus dense et plus précoce
- Modalités pédagogiques et outils de formation : un enjeu national/régional

2. La transition « ancien régime » / réforme

- Assurer l'entrée de la génération 2017 dans le nouveau DES
- Garantir le maintien de la qualité de formation des internes déjà engagés dans le cursus (2^e à dernière année de DES)
- Maximum de complexité pour l'année 2017-18

3. Une offre de formation (stages) à réguler/ajuster

- Hétérogénéité des régions/subdivisions (CHU) : échelon local/régional
- Hôpitaux : CHU vs CH et autres établissements → quelle place pour chacun ?
- Offre de formation « ambulatoire »
- Agréments – Stages mixtes (temps partagé) – stages « hors-subdivision/région » - étranger

4. Le « post-internat » : pourquoi ? Comment ? Pour qui ?

4 points d'attention...

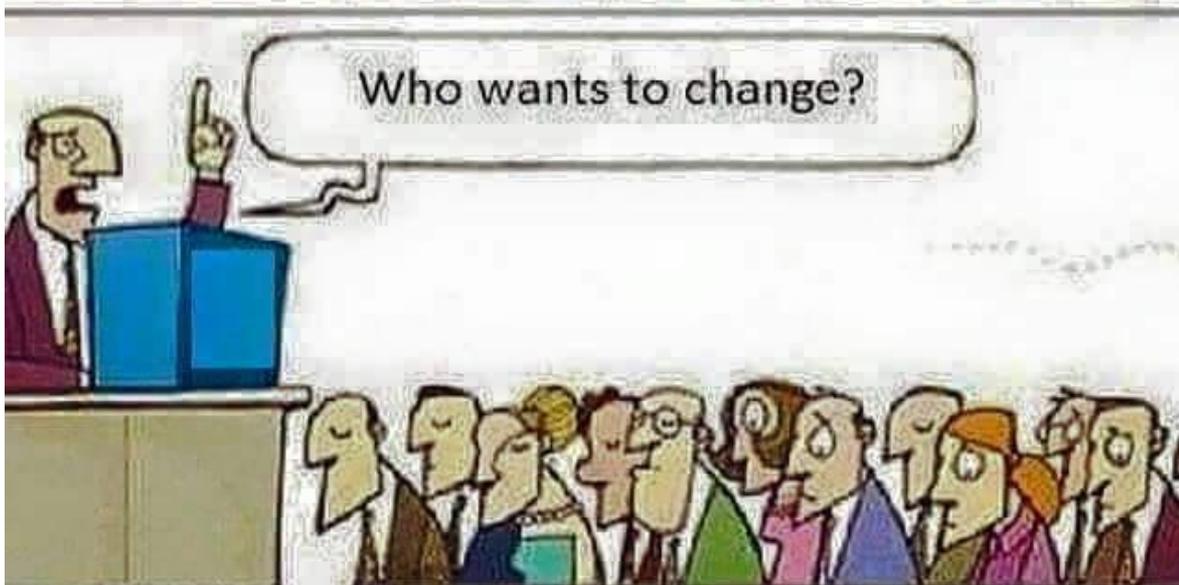
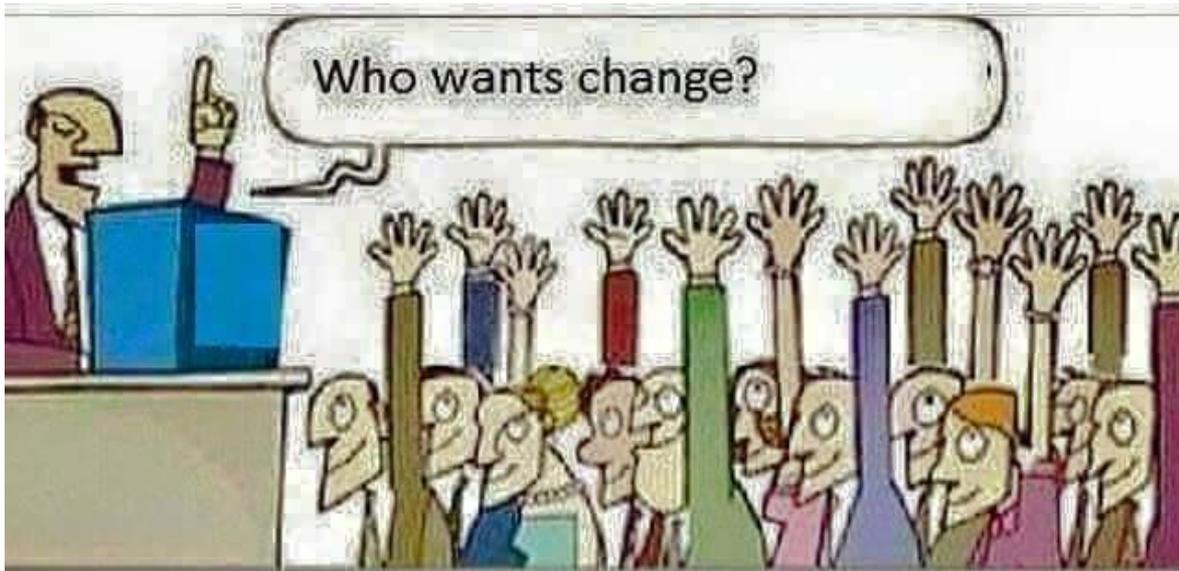
1. La réforme ne se résume pas aux maquettes... Elle est/sera ce que nous en ferons collectivement !

2. Responsabilité et engagement des acteurs de la formation et des professionnels

- Coordonnateurs et commissions de coordination
- Doyens
- CHU et autres ES
- ARS

3. En lien étroit avec les organisations représentatives des étudiants (procédure d'agrément; évaluation, etc...)

4. Adaptabilité des contenus et des procédures prévues par les textes



**Le changement...
C'est maintenant !!**

**Merci
de votre
attention**